

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses : Annuaire = Schweizer Archiv für Heraldik : Jahrbuch = Archivio araldico svizzero : Annuario

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 84 (1970)

Artikel: Armoiries des communes de la vallée d'Illiez

Autor: Dupont Lachenal, L.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-746104>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Armoiries des communes de la vallée d'Illiez

par le chanoine L. DUPONT LACHENAL

Parmi les armoiries des communes valaisannes, qui sont, d'ailleurs, de valeur très inégale, celles des trois communes de la vallée d'Illiez, dans le district de Monthey, forment un groupe à part. Aucun « meuble », aucune « partition » qui rappelle la féodalité ou présente un caractère « noble » : elles ont un style plus folklorique, qui ne saurait enchanter les tenants d'une heraldique « dure » et classique, mais elles présentent une certaine fraîcheur naturelle et champêtre qui leur assure une indéniable popularité dans la vallée dont elles veulent être l'image.

TROISTORRENTS

Troistorrents, qui formait jadis une métairie dans la châtellenie de Monthey, et qui se sépara de celle-ci en 1786-1787, a les armes les plus anciennes. On peut en faire remonter l'origine à une pierre sculptée de 1736 encore visible sur le parapet du pont de Chenarlier (ou pont du Pas). Dans un cadre trilobé un sapin central s'accompagne de deux torrents descendant des côtés, qui se jettent tout en bas dans

un troisième torrent, plus important, posé en fasce ; on distingue en outre trois ponts : deux qui enjambent les torrents latéraux, et un, au centre, sous le sapin, qui surmonte simplement la masse d'eau inférieure (fig. 1).

Ces éléments figuratifs sont complétés par l'inscription suivante, gravée à l'intérieur du cadre trilobé, à la suite de la date 1736 :

ANTOINE ROSSIER / SINDIC / C.B.N. I.G.
I.R. I.D. / I.NIC.B. I.M.

Ce sont là les initiales des conseillers ou procureurs de Troistorrents qui prirent la décision de construire ce pont. Après le «sindic» (*sic*) Antoine Rossier, on est tenté de reconnaître d'abord les initiales de Claude Berrut Notaire, (un personnage de même nom est cité un siècle plutôt, de 1610 à 1637, par Tamini et Délèze : *Essai d'Histoire de la Vallée d'Illiez*, Saint-Maurice, 1924, p. 75). Tous les autres ont un prénom commençant par la lettre I ou J, qui désigne généralement un Jean ou un Joseph; quant aux noms de famille, on pense aux Grangier, Roulier (un Joseph Roulier figurera peu après sur une inscription de 1742), Donnet ou Dubosson, Berrut (Jean-Nicolas Berrut ?), Marclay ou Martenet... De plus, en dehors du cadre trilobé, nous lisons encore les noms de CRISTOF IAVINA ou LAVINA et JEAN VIOTTI, que nous retrouverons en 1742, et qui sont sans doute les bâtisseurs.

La construction de ce pont faisait honneur aux magistrats qui l'avaient décidée et aux artisans qui la réalisèrent, et sans doute fut-ce l'occasion de créer, tant bien que mal, un blason pour la



Fig. 1. Sculpture sur le parapet du pont de Chenarlier (ou du Pas), 1736.

(Photo Jean-Marc Biner, Archives cant., Sion.)

communauté qui en était jusque-là dépourvue. C'est à partir de là que l'écusson communal va évoluer avec diverses fortunes.

Quelques années plus tard, en 1742, une sculpture analogue à la précédente vint décorer le pont de La Tine, en dessous de l'éperon rocheux qui supporte l'église de Troistorrents. Cette pierre a été déplacée lors de la réfection de la route et du pont en 1950; brisée en partie, elle est aujourd'hui fixée derrière le chevet de l'église. Sur le pont lui-même, une excellente copie en a été faite, accompagnée, en face, d'une inscription moderne dont il sera question plus loin. Les Archives cantonales conservent heureusement une photographie de l'inscription primitive, que nous pouvons reproduire grâce à l'obligeance de MM. Grégoire Ghika et Jean-Marc Biner, archivistes (fig. 2) :

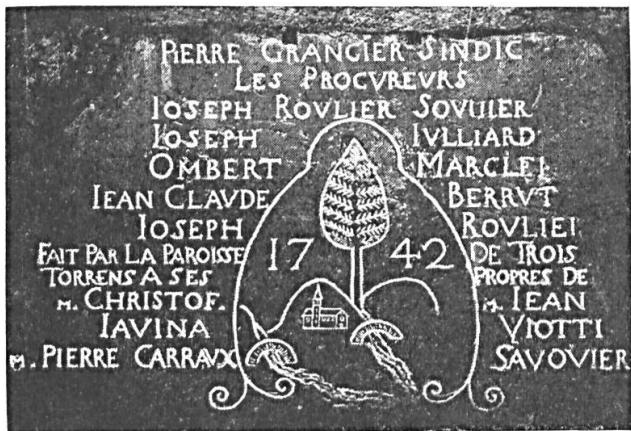


Fig. 2. Ancienne sculpture du pont de La Tine, 1742, d'après une ancienne photographie des Archives cantonales.

(Photo Jean-Marc Biner.)

Dans un écu de forme très particulière, le sculpteur a représenté trois monts d'inégale hauteur, séparés par deux cours d'eau, enjambés chacun d'un pont, et qui se rejoignent dans la partie inférieure. L'un des monts porte la silhouette de l'église du village, tandis qu'un immense sapin occupe le centre de l'écu et domine tout l'ensemble.

On retrouve donc là les mêmes thèmes que sur la sculpture de 1736, avec, en

plus, la silhouette de l'église, et quelques variantes dans l'exécution des détails.

La date 1742 est encore inscrite dans l'écu, tandis qu'une inscription nous fait connaître les magistrats d'alors qui eurent le mérite de faire construire ce pont. Nous relevons ce texte en respectant son orthographe :

PIERRE GRANGIER SINDIC / LES PROCVREVRVS / IOSEPH ROVLIER SOVILLER (?) / IOSEPH IVLLIARD / OMBERT MARCLEI / IEAN-CLAVDE BERRVT / IOSEPH ROVLIER / FAIT PAR LA PAROISSE DE TROIS / TORRENS A SES PROPS DE[PENS] / M. CHRISTOF JAVINA, M. IEAN VIOTTI / M. PIERRE CARRAVX SAVOVIER (?).

Les trois derniers personnages cités sont vraisemblablement les constructeurs de l'ouvrage. M. (?) Maître constructeur) Christof (*sic*) Javina ou Lavina et Jean Viotti nous sont déjà connus par l'inscription de 1736. Ce dernier, Jean Viotti, se rattachait probablement à la famille Viotti originaire de Val Sesia, dont l'*Armorial* de 1946 signale la présence à Saint-Maurice en 1747; cette famille s'est fixée plus tard à Viège, où Jean-Baptiste acquit droit de bourgeoisie en 1805 et où la famille est toujours florissante.

Emile Wick (1816-1894), le sympathique érudit bâlois qui parcourut le Valais de la Furka au Léman entre 1864 et 1868, à la recherche de tout ce qui constitue son patrimoine historique, sur le triple plan archéologique, artistique et héraldique, et dont la Bibliothèque de l'Université de Bâle conserve les dessins originaux, indique deux variantes principales (fig. 3). L'une porte : *d'azur à trois sapins de sinople, sur trois monts du même, entre lesquels descendant deux ruisseaux d'argent qui se jettent dans un troisième du même coulant en fasce*. Léon de Riedmatten (1826-1890), géomètre, collectionneur, conseiller municipal de Sion et député suppléant, a relevé dans ses notes ce même blason, en indiquant toutefois la *fasce ondée d'azur*. Par contre,

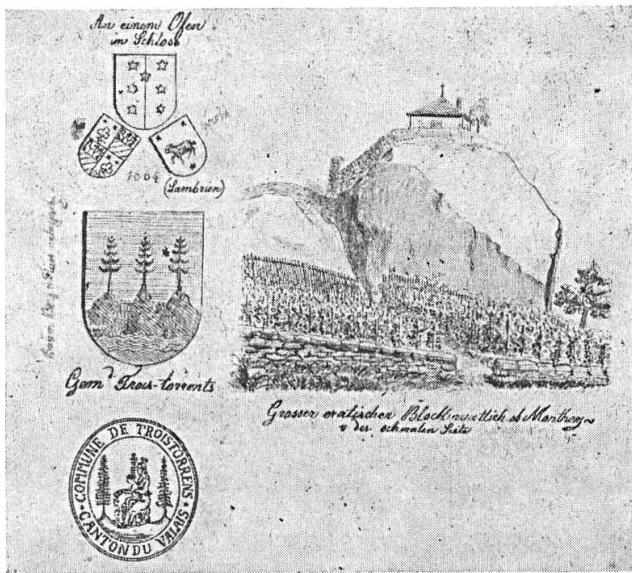


Fig. 3. Page dessinée par Emile Wick, 1868.
Bibliothèque de l'Université de Bâle.

le *Walliser Jahrbuch* de 1933 donne bien la *fasce ondée d'argent*, tandis que des drapeaux ne portent que les sapins et les monts, *sans les ruisseaux*, ce qui ne paraît guère valable puisque se trouverait ainsi exclue l'allusion précise au toponyme.

Wick a relevé aussi sur le papier de la commune et sur son sceau une autre variante : les ruisseaux manquent, mais, devant le sapin central, une *femme* est assise sur une pierre ou un tronc d'arbre ; elle tient sur ses genoux un *enfant* qui paraît vider une corne d'abondance d'où tombent des paillettes ou des grains. L'explication de cette figure est à chercher dans une légende locale, encore que celle-ci soit rapportée de diverses manières : pour les uns, il s'agirait de l'époque, le X^e siècle, où les Sarrasins envahissaient et pillaiient le pays : les femmes et les enfants, dit-on, leur lancèrent au visage des cendres pour les aveugler et aider par là les hommes qui se battaient contre l'envahisseur ; pour d'autres, l'image serait un souvenir du temps où la peste ravagea tellement le pays, au XIV^e siècle, qu'il ne resta plus au village qu'un enfant avec sa mère : plus tard, c'est de la postérité de cet unique survivant que le village aurait repris vie.

Jacques d'Angreville (1808-1867) donne ce même blason dans son *Armorial his-*

torique du Valais, paru après sa mort, en 1868. Sur un fond d'azur, les arbres sont de sinople, dont les deux latéraux s'élèvent de monticules posés sur une champagne du même ; la femme et l'enfant sont entièrement rouges, les grains qui tombent sont d'or.

C'est encore ce blason qui timbra longtemps le papier officiel de la commune de Troistorrents (fig. 4). Les arbres ici sont noirs comme chez d'Angreville, on ne distingue plus la corne d'abondance que vidait l'enfant dans le timbre reproduit par Wick.

Ainsi, trois éléments apparaissent à travers ces variantes : les sapins et les montagnes, qui figurent toujours, et, en plus, les torrents sur une version, la femme et l'enfant sur une autre. Tous ces éléments sont intéressants, puisque les sapins sur les montagnes évoquent le site, les trois torrents font allusion au nom, la femme et l'enfant rappellent une légende. C'est pourquoi, en décembre 1940, le Conseil communal a pris la décision — en vue de l'*Armorial* alors en préparation — de conserver tous ces éléments. Dès lors, la commune de Troistorrents porte : *d'azur à trois sapins de sinople, fûtés au naturel, mouvant de trois monts aussi de sinople, entre lesquels s'écoulent deux torrents d'argent, posés en pals ondés, se jetant dans un troisième aussi d'argent, posé en fasce ondée ; et une femme vêtue de gueules, les tempes ceintes d'un mouchoir du même, selon l'usage local, assise sur le mont central et brochant sur le sapin qui le surmonte, portant sur ses genoux un enfant aussi vêtu de gueules, qui jette des paillettes d'or.*



Fig. 4. Papier officiel
de la commune de Troistorrents antérieur à 1946.

TROISTORRENTS



Fig. 5. Armoiries de Troistorrents par Hans Lengweiler (*Armorial valaisan*, 1946).

Hans Lengweiler († 1968) a dessiné ces armes dans l'*Armorial valaisan* de 1946, publié sous les auspices du Conseil d'Etat par les Archives cantonales et les deux sociétés d'histoire du Haut-Valais et du Valais romand (fig. 5).

Dès lors, ce dessin est devenu le type officiel des armes de cette commune : il marque le papier de celle-ci, et il a été reproduit dans le manuel publié par le Département de l'instruction publique sous le titre : *De la vie privée à la vie civique*, par Fernand Deslarzes (La Tour-de-Peilz, 1970, p. 57). Ces mêmes armes se retrouvent aussi dans le grand panneau aux armes des *Districts et Communes du Valais*, publié (sans indication d'auteur, d'imprimeur, de lieu ni de date), par Renaud Zufferey, graphiste à Sierre, en 1970.

Si le type des armes communales que l'on peut appeler *complètes* s'est ainsi maintenu dans les œuvres graphiques depuis l'*Armorial valaisan* de 1946, les œuvres sculptées dans la pierre n'ont pas renoncé à y apporter des variantes. La pierre moderne placée au pont de La Tine en 1950 pour rappeler l'**ELARGISSEMENT ET RÉFLECTION** de la route, porte cinq écus. soit, au centre, les armes du canton du Valais, entourées des armes des communes de Monthey, Troistorrents, Illiez et Champéry, que relie ce pont (fig. 6). Ici, les armes



Fig. 6. Sculpture de 1950 sur le pont de La Tine. Armoiries du Valais et des communes de Monthey, Troistorrents, Illiez et Champéry.
(Photo Maurice Defago, « Plaza », Troistorrents.)

de Troistorrents ne comportent que les trois sapins sur trois monts, avec les deux torrents descendant en pal et se réunissant à un troisième en fasce.

Nouvelle variante encore sur la jolie fontaine aménagée en 1960 sur la place du village (fig. 7). Là, le sculpteur Antoine Fornage, qui est originaire du terroir, a repris le thème traditionnel des trois sapins, des trois monts et des trois torrents, mais il a confiné monts et sapins dans le haut de l'écu, pour prolonger le cours des ruisseaux en pal, qui rejoignent le troisième posé en bande dans la partie inférieure de l'écu. De plus, l'artiste a

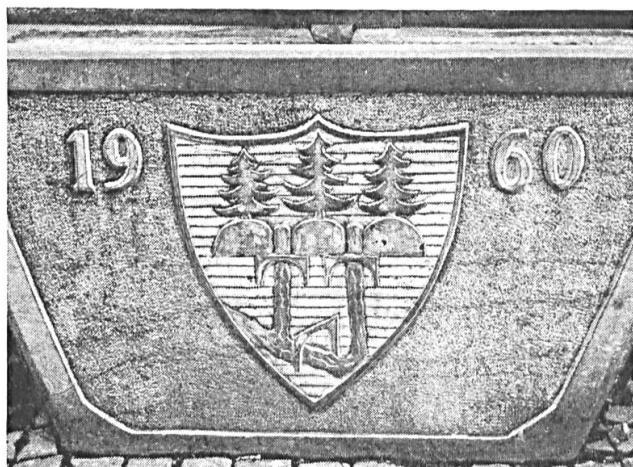


Fig. 7. Variante des armoiries communales par Antoine Fornage sur une fontaine de Troistorrents, 1960.
(Photo Maurice Defago, « Plaza », Troistorrents.)

représenté, dans un style très schématique, les arches des trois ponts enjambant les ruisseaux; les deux premiers de ces ponts ont le curieux effet de dessiner, avec les torrents qu'ils traversent, les lettres TT, qui évoquent naturellement Trois-Torrents. Composition assurément originale, mais qui s'écarte sensiblement du type officiel des armes.

Comme on le voit, la femme et l'enfant de la légende ont été abandonnés par les sculpteurs de 1950 et 1960. Il y a là, semble-t-il, un désir de simplification qui pourrait être pris en considération en vue d'une détermination nouvelle des armes officielles, comme cela vient d'être fait pour les armes de Champéry, eu introduisant peut-être, ici aussi, une écartelure...

VAL D'ILLIEZ

Le val d'ILLIEZ, dont on peut suivre l'histoire depuis le XI^e siècle, eut, au moins dès le XIII^e siècle, une vie propre et autonome, avec ses métraux, plus tard ses châtelains, indépendants de ceux de Monthey, qui en prirent parfois ombrage. Dès le XVI^e siècle, la communauté est dirigée par deux syndics, l'un d'ILLIEZ, l'autre de Champéry, car la communauté embrasse tout le val central et supérieur.

De nombreux seigneurs y détenaient aussi des droits, ainsi que l'Abbaye de Saint-Maurice et la Prévôté du Saint-Bernard. L'abbaye paraît même avoir possédé, au début du XI^e siècle, tout ce territoire, qui pourrait avoir été compris dans la formule vague et générale par laquelle le dernier roi de Bourgogne, Rodolphe III, restitua ou donna à l'abbaye divers domaines avec les Alpes de tout le Chablais de Saint-Maurice au Léman : *et alpes sancti Mauricii totius capud laci uallis.* Cet acte, daté de 1017 et conservé en original, avec le sceau du roi, a été publié notamment par Edouard Aubert dans son grand ouvrage sur *Le trésor de l'Abbaye de Saint-Maurice* (Paris, 1872, p. 215). Ce texte, de basse latinité, mentionne la

« vallée de toute la Tête du Lac », soit le Vieux-Chablais : le nom de Chablais dérive en effet des deux mots *Caput laci*, Tête du Lac, d'où *Capolai*, puis Chablais; *Caput laci* n'est, d'ailleurs, que la latinisation du celtique *Penn loch* (*Pennolucos* sur la Table de Peutinger) dont la signification est la même.

Il apparaît vraisemblable que l'Abbaye de Saint-Maurice ait fondé la première chapelle d'ILLIEZ devenue plus tard paroisse, dédiée à saint Maurice. Celle-ci passa par la suite à l'Evêché de Sion qui la céda en 1331 à l'Abbaye d'Abondance en Chablais savoyard — elle-même filiale de Saint-Maurice — en échange de Géronde sur Sierre; Illiez dépendra ainsi, jusqu'en 1607, de l'Abbaye d'Abondance qui enverra des prieurs pour diriger la paroisse.

Wick, d'Angreville, le *Walliser Jahrbuch* de 1934, l'*Armorial valaisan* de 1946 donnent les armes d'ILLIEZ, les mêmes quant à l'essentiel. Nous retrouvons là les trois sapins de sinople, fûtés au naturel, mouvant d'un mont de trois coupeaux de sinople, avec deux maisonnettes et, en chef, une corne d'abondance. Wick présente des maisonnettes blanches, toitées au naturel et posées entre les arbres, tournées l'une vers l'autre, (fig. 8), tandis que Lengweiler, dans l'*Armorial* de 1946, dessine deux cabanes entièrement rouges, se regardant et brochant sur les fûts des sapins latéraux. En outre, le dessin de l'*Armorial*



Fig. 8. Armes de Val-d'Illez dessinées par Emile Wick, 1868. Bibliothèque de l'Université de Bâle.

ILLIEZ



Fig. 9. Armoiries de Val-d'Illiez par Hans Lengweiler
(*Armorial valaisan*, 1946).

met comme une toile de fond la silhouette blanche du massif des Dents-du-Midi, qui dominent la vallée d'Illiez (fig. 9).

La pierre sculptée en 1950 pour le pont de La Tine, dont il a été question plus haut (fig. 6), supprime le massif des Dents-du-Midi, ce qui allège le blason, en même temps que cela rejoint le dessin de Wick (fig. 8). Comme chez Wick encore, la sculpture de 1950 place les deux maisonnettes entre les sapins, en évitant de les faire brocher sur ceux-ci.

Ces armes ne sont peut-être pas très classiques, mais elles sont plaisantes et populaires, parce qu'elles évoquent bien le site, avec un air de fraîcheur rustique. Quant à la corne d'abondance, garnie de rhododendrons, elle fait une allusion claire et rappelle le long attachement à l'Abbaye chablaisienne d'Abondance, dont le souvenir demeure vivant et qui se conserve jusque dans le titre de « prieur » porté aujourd'hui encore par le desservant de la paroisse d'Illiez.

CHAMPÉRY

Champéry est la commune la plus récente de la vallée, car si la localité est ancienne, elle ne possédait pas son autonomie, mais faisait partie, jusque près du

milieu du siècle dernier, de la grande et vaste commune du val d'Illiez.

Mais Champéry grandissant supportait de moins en moins cette dépendance et aspirait à s'en dégager. En 1803 déjà, Champéry sollicite du Conseil d'Etat la séparation, mais le gouvernement rejette cette requête le 6 mai 1803. Le 8 mai 1839, Champéry revient à charge : arguments de Champéry et répliques d'Illiez se succèdent, mais le Valais lui-même est alors déchiré, non de droit, mais de fait, avec deux Constitutions : l'une, de 1815, maintenue dans le Haut, l'autre, du 3 août 1839, adoptée dans le Bas; deux parlements : l'ancienne Diète valaisanne, conservée dans le Haut, le nouveau Grand Conseil, institué dans le Bas; deux Conseils d'Etat et deux capitales : Sierre, pour le Haut, et Sion pour le Bas... La situation dans la vallée d'Illiez se complique encore du fait que Troistorrents et Illiez demeurent attachés à l'ordre ancien, tandis que Champéry est partisan du nouveau.

Le 23 novembre 1839, le Grand Conseil prononce « la séparation des villages d'Illiez et de Champéry et leur érection en communes séparées ». Toutefois, il fallut encore attendre jusqu'après la prise d'armes qui opposa les troupes des deux parties du Valais et assura la victoire du Bas. Le 9 septembre 1841, enfin, le Conseil d'Etat du Valais, qui avait retrouvé son unité, promulgua un arrêté pour « régulariser les conséquences de la délibération du Grand Conseil en date du 23 novembre 1839 ». Le partage des territoires et la délimitation ne furent définitivement fixés qu'en 1859.

Sur le plan ecclésiastique aussi, Champéry avait multiplié depuis le XVIII^e siècle les démarches à Sion et à Rome pour sa séparation d'avec la paroisse d'Illiez; celle-ci sera finalement accordée en 1854 par l'évêque de Sion Pierre-Joseph de Preux.

Le haut val d'Illiez forma dès lors la commune et la paroisse de Champéry. L'ancienne commune continua cependant de porter la vieille dénomination de « Val

d'Illiez », bien que seule la partie centrale de ce « Val » lui appartînt désormais : Illiez se résolvait difficilement à oublier le temps où elle était la « capitale » de la vallée et lui donnait son nom...

La commune de Champéry était trop jeune encore lorsque Wick et d'Angreville se livraient à leurs travaux : ils ne connaissent donc aucun blason de Champéry. Celui-ci apparaît plus tard, dessiné sans doute par quelque amateur bien intentionné, mais peu formé au véritable art héraldique, qui passe, d'ailleurs, par une profonde décadence en cette fin du XIX^e siècle et au début du XX^e. Plus qu'un blasou authentique, c'est un paysage qui fut enfermé dans le cadre d'un écu ! On y distingue divers plans de montagnes, avec un semeur sur la première ; de côté et à l'arrière on retrouve trois sapins, plus loin encore un chamois et, tout au fond, de hautes montagnes qui dominent l'ensemble. Cette composition est dénuée de toute valeur héraldique, mais il faut cependant la mentionner parce qu'elle fut à l'origine du blason actuel (fig. 10).

Sentant combien nécessaire était un effort de stylisation, Hans Lengweiler a dessiné pour l'*Armorial* de 1946 un écu dont les « meubles » principaux sont les trois sapins de sinople, fûtés au naturel, plantés sur une terrasse naturelle inclinée



Fig. 11. Armoiries de Champéry par Hans Lengweiler (*Armorial valaisan*, 1946).

de sénestre à dextre, qu'ensemence un semeur vêtu d'azur, cachant une partie de l'arbre central. A l'arrière-plan, la silhouette de hautes montagnes blanches se détache sur l'azur du ciel (fig. 11).

Ce dessin de Lengweiler amorçait une évolution du blason champérolain vers une meilleure tenue.

Peu de temps après, Meinrad Lambert († 1968), dessinateur et graphiste à Morges, reprenait le problème et disposait les armes de Champéry en écartelure : aux I et IV d'argent à trois sapins aux fûts naturels et à la ramure de sinople, issant de trois monts de sinople ; aux II et III d'azur au semeur vêtu de chausses d'argent et d'une casaque d'or, semant une poignée de grains d'or sur une plaine d'or.

Ce blason parut pour la première fois en janvier 1950 sur une nouvelle couverture du bulletin paroissial de Champéry. Avec le blason ainsi disposé, cette couverture portait l'effigie de saint Théodore ou Théodule à qui, dès le XIV^e siècle, une chapelle fut dédiée à Champéry, qui l'honora désormais comme son patron (fig. 12).

Malgré ces louables efforts de Lengweiler et de Lambert, la commune continuait d'utiliser le mauvais tableau qui lui tenait lieu de blason.

Pourtant, en 1950, le sculpteur qui créa la pierre commémorative des travaux



Fig. 10. Premier écu de la commune de Champéry.



Fig. 12. Armoiries de Champéry par Meinrad Lambert (Bulletin paroissial, 1950).

du pont de La Tine (fig. 6) essaya lui aussi de simplifier et styliser ce dessin en le ramenant à trois plans : en bas de l'écu, le semeur sur un petit mont; à mi-hauteur, un autre mont portant un chamois tourné à sénestre, entre deux sapins; tout en haut de l'écu, une crête de hautes montagnes.

Retenant la question, M. Renaud Zufferey, graphiste à Sierre, fit en 1969 une nouvelle tentative en préparant sa belle planche des armoiries des districts et des communes du Valais. Tout en adoptant l'écartelure proposée par Lambert, M. Zufferey s'en différencie par les couleurs et par la reprise des hauts sommets. Son dessin se présente de la façon suivante : aux I et IV d'azur à de hautes montagnes d'argent, sur lesquelles brochent trois sapins de sinople, fûtés au naturel, mouvant de trois monts de gueules ; aux II et III d'argent au semeur vêtu d'azur jetant des grains de sable sur une terrasse de gueules (fig. 13).

En même temps que se poursuivait cette évolution, le Conseil communal de Champéry confiait au graphiste J. Péneveyre, dit Pén, à Vaas (Flanthey), le soin de lui présenter un dessin définitif, qui tiendrait compte à la fois des règles héraldiques et de ce qu'il y avait de valable dans la tradition locale. Ainsi fut repris le dessin de Lambert, qui présentait le plus de conformité aux lois



Fig. 13. Armoiries de Champéry par Renaud Zufferey (planche armoriée des districts et communes du Valais, 1970).

(Photo G. Cornut, Saint-Maurice)

du blason, tout en lui apportant un graphisme plus vigoureux. Pén a doté ainsi la commune de Champéry de ses armes définitives, qui figureront désormais sur le papier officiel et dans les sceaux tant de la commune que de la bourgeoisie (fig. 14). Ces armes sont conformes à la décision prise par le Conseil communal le 11 décembre 1969 et ratifiée par arrêté du Conseil d'Etat du 25 février 1970. Dans les considérants de sa décision, le Conseil d'Etat rappelle qu'il y avait



Fig. 14. Armoiries officielles de Champéry, par Pén (1970).

« nécessité d'améliorer les armoiries de la commune de Champéry »; il stipule aussi qu'après l'approbation des armes rectifiées, les armoiries antérieures « ne sont plus considérées comme officielles ».

Ainsi s'achève heureusement un patient effort qui a pu tirer d'un mauvais écu un blason authentique. On y retrouvera d'abord les trois sapins qui symbolisent toute la vallée, avec ses trois communes, puisqu'ils figurent aussi bien dans les armoiries d'Illiez et de Troistorrents que dans celles de Champéry. Mais c'est surtout le semeur qui fera l'originalité de celles-ci et qui retiendra l'attention. Il représente le légendaire Péry, puisque, sans se préoccuper de toponymie savante, la tradition populaire veut que la localité soit ainsi nommée parce qu'elle se serait formée sur l'antique « champ de Péry ». Selon une version locale rapportée par les historiens de la vallée, les abbés Jean-Emile Tamini et Pierre Délèze, dans leur ouvrage paru en 1924 (p. 301), « on commençait autrefois à sonner la messe à

Collombey [paroisse primitive de toute la région, avant Illiez et Troistorrents] quand noble Péry, monté sur son cheval, apparaissait à Vers Ensier » au débouché de la vallée, au-dessus de Monthey, et c'est « ce seigneur » qui « aurait donné son nom à Champéry (le champ de Péry) ». Selon une autre version, Péry n'aurait été ni noble ni seigneur, mais un simple cultivateur ! Quoi qu'on en pense, c'était donc bien rester dans la tradition que de garder l'effigie du légendaire fondateur de Champéry et de le représenter jetant le grain doré sur son champ¹.

¹ Je tiens à remercier pour l'aide précieuse qu'ils m'ont donnée le Dr Olivier Clottu, rédacteur des *Archives héraudiques suisses*; M. Grégoire Ghika, directeur des Archives cantonales du Valais, à Sion, et M. Jean-Marc Biner, aux mêmes Archives; M. Albert Bruckner, directeur des Archives d'Etat, Bâle-Ville; le chanoine Georges Cornut, à Saint-Maurice; l'abbé Rémy Barman, curé de Troistorrents; M. Renaud Zufferey, graphiste, à Sierre; M. Pén, graphiste à Vaas (Flanthey); M. Maurice Defago, photographe à Troistorrents; M. Jean Marclay, chimiste à Monthey; M. Jean-Paul Berrut, à Troistorrents; Fr. Charles Rouiller, à Saint-Maurice; l'Œuvre Saint-Augustin, à Saint-Maurice.